ABONNEMENT. SAUTHER TE Unan. 30 16.

an stabonne:

A SAUMUR,

Ches tous les Libraires;

A PARIS, Ches DONGREL et BULLIER,

Place de la Bourse, 33.

CRS

1877

matin soir.

ANS.

R

mbre

LRS.

e à Ange

JRS.

-mitte,

iveash.

ER

00 franci

on colee

excellen

érale dans

rtains Di

tteux.

nelancolit.

neil.

laiteuses.

roniques

rés vel (rein

que.

ntes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS,

Annonces, la ligne.

RESERVES SONT PAITES Du droit de refuser la publication des insertions reconset même payées sent restitution des monderaier cas; Er du droit de monde. La réduction des annonces.

Les articles commo ués doivent être remis au bureau du journal la veille de la repro-

duction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

On s'abonne :

ther MM. HAVAS-LAPFITE of Cle, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis controire. - L'abonnement doil être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Février 1877.

Chronique générale.

LA SITUATION PARLEMENTAIRE EN FRANCE.

s On direct viscousty and consequences

Nous croyons intéressantes, à titre de renseignement, les appréciations ci-après, adressées au Journal de Genève par son correspondant parisien, M. L....y:

· Désagréable ou non, la situation est celle-ci : la Chambre compte au maximum 500 votants, chiffre rond; la majorité républicaine 350; M. Gambetta paraît avoir avec lui 450 membres qui, avec les 450 droitiers, peuvent, à un moment donné, mettre le ministère en bas.

on ne le fera pas, dit-on, on se souviendra que ce serait mettre la République en jeu; on veut seulement faire sentir le caveçon au président du conseil. Sans compter que c'est déjà un singulier gouvernement que celui qu'on traite ainsi, allez prêcher cette exacte mesure à des gens comme les vainqueurs de jeudi, à des radicaux qui raillent ceux qui voulaient les retenir, et qui répondent à tout : Eh bien I vous voyez bien qu'il ne s'agit que de vouloir!

» Nous avons déjà tant vu de situations graves qui se sont dénouées avec plus de bonheur que d'adresse, qu'il n'est pas permis d'assurer qu'on ne se firera pas de celleci; mais enfin, vous pouvez juger, on n'a pas besoin d'être sur les lieux, ce sont des chiffres. La coalition d'hier peut recommencer demain. Pour qu'elle ne recommence pas, il faut la sagesse, je dirai plus, la modestie de gens qui ont pour la plupart un orgueil de bonzes.

On lit dans la correspondance Saint-Ché-

not dire que pés un sent

Quand M. Jules Simon, malgré les crisilleries de la presse radicale, a refusé de révoquer le comte du Demaine, comme maire d'Avignon, les journaux officieux faisaient valoir la ferme volonté du président du conseil de s'abstenir de toute pression électorale. Les actes odieux qui viennent de se produire dans le département de Vaucluse et qui nous ont été révélés par le courageux organe dans ce département, l'Union de Vaucluse, ces actes prouvent que la modération de M. Jules Simon n'est qu'une insigne hy-

Du reste, nous n'avions pas besoin des énergiques protestations publiées par les comités conservateurs du Vaueluse pour savoir ce qu'il faut penser du respect de la liberté électorale par les républicains quand ils ont escamoté le pouvoir. Nous les avons déjà vus à l'œuvre en 1870, et les enqueles parlementaires ont fait passer à la posiérité les scandaleux abus électoraux commis par les mêmes hommes redevenus nos maitres.

En présence de ces procédés des agents de la République, le comte du Demaine a préféré se retirer de la lutte, plutôt que d'accepter un combat à armes aussi inégales. Ce désistement du candidat conservateur du Vaucluse et les deux invalidations de l'élection du comte de Man constatent qu'il ne faut atlendre de la majorité républicaine

et radicale et de son gouvernement ni liberté, ni justice.

» Ce n'est pas une raison pour nous décourager; et c'en est une, au contraire, pour multiplier nos protestations dans la presse et dans les Chambres, et redoubler d'action persévérante et énergique pour résister à tous les attentats qui se préparent contre tous les intérêts conservateurs et reliremplic sa mission, and no dovail

ractement pas avoir files de aucrès que les M. Henri Rochefort met M. Gambetta en demeure, comme président de la commission du budget, de prouver ses sympathies en faveur de l'amnistie, en rayant du budget les 9 millions de dépenses pour l'entretien des communards dans la Nouvelle-Ca-

the trace and dispersed Air resident. La commission de comptabilité de la Chambre s'est occupée de la question des abonnements de chemins de fer pour les députés et les sénateurs et a examiné les diverses propositions.

Les uns auraient voulu que les députés et les sénateurs pussent voyager sur toutes les lignes avec quart de place, comme les mili-

Cette proposition a été écartée. On a voulu s'entendre avec la Compagnie de l'Ouest seule pour l'abonnement de Paris à Versailles, mais la Compagnie demande une somme de 95,000 fr.

Comme un certain nombre de députés et de sénateurs résident à Versailles, il paraît difficile de consentir à un projet d'abonnement pour tous.

ant passo, is dominate On croit aujourd'hui, dans le monde politique, que si M. le président du conseil réussit à raffermir l'union du centre gauche et de la gauche, le succès de M. Gambetta pourrait être de courte durée.

La droite du Sénat s'est réunie pour se concerter au sujet d'une interpellation qui doit être faite au gouvernement sur les agissements électoraux du préfet de Vaucluse.

La commission des chemins de fer d'intéret local s'est ainsi constituée :

orpoid by Paterings B'Arts

Président, M. Krantz; vice-président, M. Daru; secrétaire, M. le général d'Andigne. 30 gran lie a 10 ta e 10 earth ... the date the land

Le bureau du Sénat a repoussé à l'unanimité la demande de poursuites faites par M. Martel contre le Républicain du Finistère, prévenu d'outrages envers le Sénat.

La commission relative à l'organisation des tribunaux s'est ajournée à quelques jours pour nommer son bureau.

m im lamatte) meit steprå å partie; til je oli cortam, apokquitten diss, que la lot

La Correspondance universelle croit pouvoir donner comme certaine la nouvelle qu'il y a entente entre la commission du budget, son président, les bureaux des deux Chambres et le gouvernement, afin que le budget de 1878 soit voté assez tôt pour qu'une session extraordinaire devienne inutile.

deis, en toute loyaule, jo dois dire que -

La ville de Rouen va contracter un emprunt de 15 millions. La plus grande partie de cette somme doit être affectée à de grands travaux d'assainissement et d'embellissement.

LES SOUS-OFFICIERS.

Le Bulletin de la Réunion des officiers nous fournissait récemment ample matière à traiter sur la question de l'amélioration du sort de ses officiers. Nous trouvons dans le Journal des sciences militaires un nouveau travail sur ce point et beaucoup plus complet et plus pratique surtout à notre avis. L'auteur en est le colonel Prudhomme, du 21° de

C'est d'abord une organisation toute faite qui, sans plus ample réglementation, pourrait être appliquée du jour au lendemain. C'est aussi une importante innovation; elle a une importance qui ne saurait échapper à personne, puisqu'il s'agit d'une dépense de 7 millions environ, qu'il faudrait regagner en faisant, ainsi que le conseille l'auteur, des économies égales sur certaines inutilités du budget de la guerre.

De quoi s'agil-il en somme? De retenir sous les drapeaux une partie des sous-offi-

Il n'y a pas moins de huit points à modifier et dont l'auteur a cru trouver la solution. Voici l'économie de ce projet :

Premier point. Octroi au sous-officier d'un rôle et d'une tenue plus également intermé-

Deuxième point. Amélioration sensible du logement et du mobilier.

Sur le troisième point, relatif à la solde, le colonel Prudhomme voudrait que la solde des sous-officiers fût augmentée notablement parce que, dans les conditions actuelles, après le décompte des versements opérés à la cantine, à l'ordinaire, aux maîtres tailleur et bottier, après déduction des frais de blanchissage et d'entretien, il reste au sergent de l'infanterie française, comme argent de poche.... 0,43 cent. par jour, le double à peine du sou de poche des hommes. Comme ces questions de solde ne peuvent se traiter que par des tarifs, voici celui qui est proposé par l'auteur pour les sousofficiers des troupes à pied :

Adjudants ou assimilés... 3.80 par jour. Chef armurier de 2º classe 2.45 -Sergents-majors..... 1.85 Sergents et sergents-four-

riers 1.20 — avec les vivres de campagne ou avec la viande en station, en marche ou en détache-

Le point qui forme la quatrième proposition de l'auteur est relatif à l'admission à la jouissance de hautes payes progressives, après rengagements successifs.

Cinquième point. Octroi assuré aux sousofficiers d'emplois civils ou militaires convenables et convenablement rétribués après neuf ans au moins de service actif, dont au moins qualre ans de grade.

Sixième point. Paiement de primes de libération progressive après 9, 14 et 20 ans de service actif. Le montant des primes proposées est de :

1,000 fr. après 9 ans;

1,200 fr. après 14 ans; 1,500 fr. après 20 ans.

Septième point. Admission à la jouissance de pensions de retraite proportionnelles, après neuf ans de service actif, et d'une suffisante retraite définitive après 20 ans.

Enfin le huitième et dernier point du projet du colonel Prudhomme est relatif au vote d'une loi sur l'état des sous-officiers, analogue à celle de l'état des officiers.

Le grade serait conféré par le général commandant le corps d'armée, par délégation du ministre de la guerre.

En résumé, le projet présenté par M. le colonel Prudhomme présente l'avantage de grouper les diverses propositions émises des côtés divers en une combinaison non-seulement ingénieuse, mais de nature peut-être à constituer, en raison même de la diversité de ses éléments, la solution la plus efficace du problème qui va bientôt occuper nos législateurs.

tropie les fruitrebien courent, est spour On nous écrit de Berlin:

« M. de Chaudordy n'a eu aucune altercation avec M. de Werther à la conférence. Ce qu'on a raconte à ce sujet manquait de fondement. Il paraît cependant que M. de Bismark n'est pas satisfait du rôle que cet homme d'Etat a joué à la conférence, et voici pourquoi:

» On aurait dit au chancelier allemand, plusieurs jours avant l'ouverture des débats, que le duc Decazes avait déclaré que la France n'avait pas l'intention de se mettre en évidence à Constantinople, qu'elle s'effacerait plutôt.

» La-dessus, M. de Bismark aurait déclaré à son tour que tel était également le dessein de l'Allemagne, qu'elle aussi se contenterait d'un rôle effacé. Et il jugea inutile de désigner un second plénipotentiaire. M. de Werther devait suffire.

» Mais le comte de Chaudordy parla souvent; il conduisit certains débats, il prit de l'autorité, tandis que M. de Werther se taisait, fidèle aux instructions qu'il avait recues. »

L'EBOULEMENT GIGANTESQUE DE STEINBRUCK.

Voici quelques détails sur une catastrophe qui vient d'avoir lieu à Steinbruck:

Les montagnes à pic qui entourent Stein-bruck sur la ligne de Vienne à Trieste, et qui ne laissent par endroits qu'un étroit passage à la voie, s'élargissent un peu, à cinq minutes du village, par la rive droite de la Save. Plusieurs fabriques ont été établies là, tandis que, par la rive gauche, les ouvriers de ces fabriques s'étaient construit des maisons. Ces maisons, au nombre de huit, sont maintenant ensevelies avec leurs habitants sous une montagne de terre, car on n'estime pas à moins de quatre millions de mètres cubes la partie qui s'est détachée.

On attribue la catastrophe au filtrage des eaux dans les terres depuis des siècles.

C'est samedi, à 4 heures 10 minutes du matin, que l'éboulement a eu lieu. Le train de Vienne à Trieste venait de passer. Peutêtre la trépidation qui accompagne toujours un train en marche a-t-elle provoqué le déchirement définitif. Cinq minutes plus tôt, ce train, généralement complet, était luimême englouti et broyé.

Bien que l'eau de la Save ne soit pas abondante en cet endroit, son lit est entièrement large et profond : il a été comblé jusqu'au bord, et d'un seul coup l'eau s'est élevée à plus de cent pieds.

Sur les quatorze personnes qui habitaient les maisons ensevelies, un jeune homme a été sauvé par un hasard qui tient du

Il était déjà levé pour aller à son travail lorsque les premiers tiraillements se sont

fait entendre. A peine avait-il mis le pied dehors qu'il se sentit emporté par la terre qui dévalait déjà, précipité dans la Save et presque du même coup rejeté par l'eau bouillonnante sur l'autre rive.

C'est là qu'on l'a trouvé évanoui et meurtri. C'est à force de le questionner que l'on est arrivé à connaître ces détails, mais le pauvre garçon ne vaut guère mieux que s'il était mort. S'il ne succombe pas à ses blessures, il ne recouvrera pas la raison qu'il a perdue en apprenant la triste fin de toute sa

Depuis samedi, plus de 500 ouvriers civils et un régiment d'infanterie caserné à Graz sont occupés au déblaiement. Déjà la voie du chemin de fer est libre, et pendant que des terrassiers fouillent pour découvrir les maisons qu'ils ne retrouveront pas avant une semaine, les militaires s'occupent de creuser un nouveau lit à la Save. Ces malheureux sont dans la boue jusqu'aux jar-

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une dépêche télégraphique que nous recevons d'Angers nous apprend qu'hier soir la Petite Marice a obtenu un succès complet au Grand-Théâtre.

La mise en scène ne laisse rien à désirer. C'est de bon augure pour la représentation qui aura lieu lundi à Saumur.

Le concert que la musique des sapeurspompiers de notre ville se proposait de donner dimanche prochain est ajourné au 24

D'après les bruits qui courent, cet ajournement serait motivé par l'espoir que l'on a de posséder à celte époque un artiste de mérite, fort estimé des dilettanti saumurois. C'est donc l'occasion de dire : nous ne perdrons rien pour attendre.

Listes électorales.

C'est dimanche & février, à minuit, qu'expire dans toute la France le délai légal pour la révision des Listes électorales, politique et municipale.

Ces deux listes sont tenues dans toutes les mairies à la disposition de tous les électeurs; et c'est pour chacun un véritable devoir d'aller vérifier si son nom se trouve bien inscrit sur les deux listes.

Tout jeune homme ayant actuellement 24 ans ou les atteignant avant le 31 mars a le droit de se faire inscrire.

INAUGURATION

DU CHEMIN DE FER D'ANGERS A MONTREUIL-

Mercredi, par un fort beau temps pour la saison, a eu lieu l'inauguration solennelle de la nouvelle voie ferrée d'Angers à Montreuil-Bellay.

A midi, suivant l'heure portée sur les carles d'invitation, M. le préfet et M. le secrétaire général, M. le général, M.M. Achille Jouhert et L. Le Guay, sénateurs, M. Th. de Soland, député, MM. Richou, Oriolle, Max Richard, Grimoux, Grignon, Gigot, conseillers généraux. M. Lacour-Trottier, délégué de M. le maire d'Angers, M. Blavier, ingénieur et ancien maire d'Angers, M. Blain, conseiller d'arrondissement, et une soixantaine d'autres invités se trouvaient réunis sur le quai de la nouvelle gare de la Maître-Ecole. - En sace chauffait le troin d'inauguration; sur le pont de la Maître-Ecole et aux alentours, cinq ou six cents personnes stationnaient pour être témoins de la solennité. M. de Contades, président de la Compagnie, et M. de Gisors, chef de l'exploitation, donnaient les derniers ordres et veillaient aux derniers préparatifs.

Monseigneur, la crosse à la main et la mitre en tête, assisté de MM. Chesneau et Pessard, sortit de la gare et s'avança en face du train. Là, monseigneur Freppel prononça un magnifique discours que nous reproduirons demain, puis il bénit solennellement la nouvelle ligne.

Après cette ceremonie vraiment imposante, chacun s'installa en wagon et le train

s'ébranla. A la gare de la Pyramide-Trélazé, la musique municipale, sous la direction de M. Cohu, donna une aubade aux voyageurs. Aux Ponts-de-Cé, le train sit halte et l'on

descendit pour admirer le superbe pont tubulaire, mesurant 565 mètres de longueur, si hardiment jeté sur la Loire.

Aux différentes gares: Juigné, Quincé-Brissac, Thouarce, Jouannet, Martigné-Briand, Saint-Georges-Châtelaison, le train s'arrêta; plusieurs maires prirent place avec les voyageurs angevins et M. le préfet adressa quelques paroles à MM. les conseillers municipaux réunis au passage du train.

A Doué-la-Fontaine, les autorités, les enfants des écoles et une foule nombreuse attendaient les voyageurs. Après un échange mutuel de politesses, le train reportait pour Baugé-les-Verchers, Le Vaudelnay et enfin Montreuil-Bellay. Le voyage avait duré 2 heures 20.

Après un punch très-confortable, servi à la gare de Montreuil par M. et Mine Paput-Lebeau d'Angers, sous une tente élégante, le signal du retour fut donné; et à 6 heures 1/2 les invités de la Compagnie des chemins de fer de Maine-et-Loire et Nantes rentraient à Angers, ayant fait une charmante excursion, au milieu d'une contrée accidentée et pittoresque, à laquelle la nouvelle ligne va donner une nouvelle vie, et qui sera cet été le rendez-vous de tous les Angevins amateurs de jolies promenades.

(J. de Maine et-Loire.)

Le Journal du Mans nous donne des nouvelles des lignes de fer de la Sarthe:

« Les travaux de terrassements et d'ouvrages d'art, pour la construction du chemin de fer entre Château-du-Loir et Pontde-Braye et entre Pont-de-Braye et Saint-Calais, viennent d'être adjugés par la Compagnie d'Orléans.

» L'exécution de ces travaux doit avoir lieu dans le délai d'une année. La longueur du chemin de fer à construire étant de 45 kilomètres, il faudra marcher vite pour que les entrepreneurs puissent arriver dans les délais rigoureusement prescrits par les devis de la Compagnie.

» Malgré tous les mauvais temps, les travaux des deux lignes de La Flèche à Sablé et de La Flèche à la Suze avancent rapidement. Déjà les locomotives circulent sur la voie définitive jusqu'au delà de Verron, et bientôt les habitants de Malicorne les verront traverser leur localité.

» Le grand et beau viaduc de Sablé est entièrement terminé; les locomotives passeront dessus dans quelques jours. Nous avons la certitude d'avoir l'ouverture de ces lignes cette année.

» Ce sera pour nous un excellent résultat, puisque, d'après les conventions passées entre le département de la Sarthe et la Compagnie d'Orléans, l'achèvement de ces deux lignes ne devait avoir lieu, pour la ligne de La Flèche à Sablé, qu'en mai 4878, et pour la ligne de La Flèche à la Suze qu'en

» Nous n'avons rien de nouveau à signaler pour les lignes de La Flèche à Angers et de La Flèche à Saumur. Les études failes par l'Etat continuent; nous renseignerons nos lecteurs aussitôt qu'une solution quelconque aura été prise; espérons qu'elle ne se fera pas attendre trop longtemps. »

Le Patriote d'Angers et le Courrier de Saumur ont donné la publicité à une lettre de M. Aubelle contre un acte administratif de M. Ch. de Caqueray, maire de Montreuil-Bellay, M. de Caqueray n'ayant pas obtenu du Patriote l'insertion intégrale de sa réplique à M. Aubelle, nous en demande l'insertion. Nous neus rendons à son désir; mais, par esprit d'impartialité, nous ferons préceder sa lettre de celle de M. Aubelle.

Voici le texte de cette affaque :

- « Montrevil-Bellay, 19 janvier 4877.
- Monsieur le rédacteur,
- » Je crois devoir vous faire part sans plus de commentaires de ce qui se passe à Montreuil-Bellay.
- » Désirant prendre communication des tableaux de rectification des listes électorales, je me suis à cet effet présenté le 17 de ce mois à trois heures du soir au secrétariat de la mairie, où je n'ai trouvé ni tableaux de rectification, ni listes électorales sur la table où ces documents doivent être déposés. M. le secrétaire était absent.
- » Le lendemain 18, j'écrivis à M. le vicomte Charles de Caqueray, maire de Montreuil, pour le prévenir de ma démarche infructueuse du 17, et lui demander l'heure à laquelle je pourrais dans la journée pren-

dre connaissance des tableaux en ques-

» M. le maire m'ayant répondu qu'il partait pour Saumur, mais qu'il donnait l'ordre à son secrétaire de tenir immédiatement les listes électorales à ma disposition, je dus m'adresser à ce dernier pour lui demander

» M. le secrétaire Bourdilleau n'ayant pas cru devoir répondre par écrit à la lettre que j'avais eu l'honneur de lui adresser, j'insistal dans une seconde lettre pour faire comprendre à M. le secrétaire que je me croyais en droit de compter sur autre chose qu'un refus transmis verbalement à mon domestique.

» M. Bourdilleau, qui est également clerc de notaire, se trouvait en ce moment chez M° Galbrun, son patron, adjoint de notre commune, près duquel il me semblait pouvoir mieux s'inspirer.

» Un nouveau refus m'ayant été opposé dans la même forme, je ne pus que le transmettre à plusieurs électeurs qui voulaient comme moi user du droit que leur ac-

» Nous employâmes donc le dernier moyen qui fut à notre disposition, en faisant sommer par huissier M. le secrétaire d'avoir à nous donner immédiatement communication des tableaux de rectification des listes électorales de notre commune. M. Bourdilleau était encore chez Me Galbrun, notaire et adjoint, lorsque l'huissier se présenta pour remplir sa mission, qui ne devait malheureusement pas avoir plus de succès que les démarches qui l'avaient précédée.

» Aujourd'hui, monsieur le rédacteur,

tout se trouve expliqué.

J'apprends en effet que Me Hacault, notaire, délégué du conseil municipal, et M. Charrier (ancien maire sous l'Empire), délégué de M. le préfet pour procéder à la révision de nos listes électorales, n'ont été convoqués à cet effet que pour aujourd'hui vendredi 19 à une heure du soir par M. de Caqueray, maire actuel de Montreuil.

» Je regrette vivement que M. le maire, au lieu d'ordonner hier 18 à son secrétaire de communiquer les tableaux que je lui demandais, ait oublié ce point aussi simple qu'essentiel, à savoir que ces tableaux n'existaient pas.

» Un peu plus de mémoire de sa part eût épargné à sept de mes conciloyens et à moi l'obligation coûteuse de faire appel à l'huissier pour réclamer notre droit, et la dure nécessité qui nous fut imposée de rappeler à M. le maire de Montreuil que le décret du 2 janvier 4852 et les lois des 7 juillet 4874 et 30 novembre 1875 méritent l'observance la plus scrupuleuse des magistrats municipaux.

Maintenant, le 14 janvier (date légale) étant passé, je demande quand et par qui pourra se faire la révision de nos listes.

» Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments très-distingués. » AUBELLE. »

M. de Caqueray, en nous adressant sa réponse à M. Aubelle, nous écrit:

g and g sinuar the g 4 sr février 1877.

» Monsieur le Rédacteur,

» Permettez que j'aie recours à l'Echo Saumurois pour rétablir, dans la lettre que j'ai adressée au journal le Patriote d'Angers, les phrases qu'il a cru devoir y supprimer.

» Ces lacunes, indiquées par des lignes pointées, sont mal justifiées par le motif qu'il allègue. Il oublie que ma réponse ne s'adresse qu'accidentellement à lui, et qu'elle vise surtout M. Aubelle qui avait signé sa propre lettre dans le numéro des 22-23 du Patriote.

» Or, n'ai-je pas le droit de répliquer à celui qui se dit si jaloux de la légalité: « Vous, lorsque vous avez eu l'administra-» tion entre les mains, vous avez commis » aussi des illégalités, même de plus gra-» ves », puis citer un fait à l'appui de ma riposte?

» Le Patriote est donc fort mal venu en prétendant qu'elle n'avait nul trait à la question sur laquelle j'avais été pris à partie; et je crois certain, quoi qu'il en dise, que la loi n'autorise pas de tels refus.

Mais les écarts de légalité et la manière d'administrer de M. Aubelle ne sont, après tout, qu'une question de chronique locale. Je ne verrais donc pas pourquoi maintenir à Angers ce qui n'y intéresse guère. Les hommes de 1870 sont connus partout, et je veux saisir cette occasion de le reconnaître. Mais, en toute loyauté, je dois dire que

M. Hacault m'a affirmé qu'il n'avait subi M. Hacault in a discrivant la lettre que aucune influence en m'écrivant la lettre que je trouvai le 49 janvier sur le bureau de la je trouvai le 49 janvier sur le bureau de la mairie, et que cette lettre était de sa plus en. tière spontanéité. J'abandonne donc les apparences des faits pour me rattacher uni quement à la parole de l'honorable M. Ha.

» Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux.

» CH. DE CAQUERAY. » Maire de Montreuil-Bellay.

Voici en quels termes M. de Caqueray te nond à M. Aubelle:

« La Salle, 24 janvier 1877

fec

COL

l'ho

s'es

vau

réfl

à là

tien

déc

d'hi

sen

l'ég

Mor

on s

exer

reste

fort

» Monsieur le rédacteur.

» Puisque vous avez donné la publicité de votre journal à la plainté que M Aubelle porte contre moi, je viens vous demander et au besoin vous requérir, de donner le même publicité à ma réponse dans volre plus prochain numéro, sans nuls retranche ments. Je ne vous demande pas l'effort, qui serait pourtant fort juste, de faire vendre le numero du Patriote qui la contiendra par le crieur délégué qui s'en acquittait si bien hier, en vendant dans les rues de Mois treuil votre numéro du 22-23 janvier, du cris de : « Le Patriote! la grande affaire de » Montreuil! »

» On dirait vraiment que c'est sans exem. ples que le délai du 15 janvier pour dresser les additions et retranchements aux lister électorales soit quelquefois modifié en pra tique. Or, la loi a justement prevu le coson ces délais n'auraient pas été scrupuleuse. ment observés; et, comme il y avait plainle je n'ai pas attendu l'avis de M. Aubelle pour exposer la situation à M. le préfete lui demander de statuer sur le cas donti

s'agissait.

» Ce qui est exact, c'est qu'une obsession d'affaires et un déplacement précisement 45 janvier m'ont empêché d'être libre de moi avant le 19, jour auquel la commission électorale, c'est très-vrai, a seulemente convoquée, mais à la date de plusieurs join avant le 15.

» Le 19 donc, à l'heure de la reunion, je trouvai à la mairie une lettre de M. Hicault, délégué du conseil municipal, par laquelle, pour raison d'affaires et de déplacement, il s'excusait de ne pouvoir assis- zièm ter à la réunion, et dans laquelle, ensuile, n'a s par une susceptibilité de légalité plus m élus moins spontanée, il déclarait la réunit pren inutile, puisque le délai du 15 était passé

» Si cette susceptibilité avait été sponte l'effe née, M. Hacault aurait fondé ses molls des n d'absence sur ce sentiment, il aurait laisse imag à son absence le caractère intentionnel, mien n'aurait pas eu besoin d'alléguer des raison il est d'affaires.

» Il fut à l'instant évident pour moi que l'absence du délégué du conseil municipal teur, était la conséquence des agissements de ... Aubelle, la veille, vis-à-vis de moi el du cretaire de la mairie.

Duant à ce certain nombre d'électeurs qui ont signé avec M. Aubelle la sommation tinue d'huissier qui a été faite à M. Bourdilleau brées il faut dire que pas un seul ne demandé el Al realité la communication des listes électo pend rales; ce sont des signataires pour le besoit 16 à de la cause, pour le plus grand effet mots plus de la sommation.

On dirait vraiment qu'il det aussi diff à pay cile à Montrevil de découvrir les additions dix ce retranchements à faire aux listes électorales que cela peut l'être dans une ville les En populeuse.

» Il n'en est pas ainsi; et fort de M. Lui

plus consciencieuses. Nous avo no effective date du 15 janvier imprimée mules, pour y substituer, avec la plus grand le con sincérité, celle du 19 à nos oper par le leux listes ont aussitôt été publicé listes ont aussitot été publices secrétaire de la mairie avec ann réclamations y seraient reçues p jours.

» Je remplissais en même ten que j'avais de rendre compte de

M. le prefet, en joignant à ma lettre celle moitié d'excuses et moitié de susceptibilité légale que je recevais de M. Hacault.

M. le préset me prévient déjà que nos opérations accomplies le 49 sont déposées

au conseil de présecture.

re que

lus en.

les ap. er uni. M. Ha.

de mes

ry. D

eray re

877

dicité de

Aubelle

mander,

nner la

os votre

tranche

fort, qui

e vendre

idra par

t si bien

de Mon-

vier, au

ffaire de

ns exem.

r dresser

ux lister

en pra

le cas où

puleuse

1 plainte

Aubelle

préfet el

as donti

obsession

sément le

libre de

mmission

ement ell

eurs joun

eunion, je

е М. На

cipal, par

de dépla-

oir assis-

ensuile,

reunion

passe.

le sponia-

ses mouls

rait laisse

tionnel, il

r mot que

ents de M.

i et du se

d'électeurs

électorales

ville tres

L'adjonction de M. le délégué du conseil municipal, si nos opérations sont annulées et refaites dans de nouveaux délais, rendra tout légal alors dans la commission, et la préparation qui se trouverait avoir été faile si sérieusement le 19 ne nuira certes pas à ses investigations.

» M. Aubelle, si passionné pour la légalité la plus minutieuse, ne sera pas moins satisfait; et moi je me réjouirai aussi de

cette issue parfaitement légale.

» Que diriez-vous, monsieur le rédacteur, en fait d'illégalités administratives, d'un maire qui donnerait, lui seul, un mandat d'administrateur d'hospice à l'un de ses administrés, sans même obteuir un arrêté préfectoral pour déférer ce mandat à l'homme de son choix ?... Eh bien! ce maire si omnipotent était celui que Montreuil possédait sous le gouvernement du 4 Septembre, je pourrais citer de lui d'autres illégalités encore. On a eu beau chercher dans tous les cartons de la préfecture et dans ceux de l'hospice de Montreuil, pas une trace ne s'est trouvée de l'arrêté de M. Engelhard. préfet alors, qui aurait nommé l'honorable membre auquel je fais allusion, et qui exercail ainsi, sans s'en douter et avec zèle, les fonctions d'administrateur de l'établissement hospitalier.

» Franchement, cette faute de légalité ne

vaut-elle pas la mienne ?.....

» Il semble, monsieur le rédacteur, aux réflexions par lesquelles vous donnez suite à la lettre de M. Aubelle, et à vos impatiences très-transparentes de voir mon prédécesseur devenir mon successeur aujourd'hui, que vous n'êtes pas l'écho des vrais sentiments de la population, au moins à l'égard de M. Aubelle. On se souvient à Montreuil des moyens d'intimidation dont on se servait à l'époque du 4 Septembre. La population a en horreur les menaces répétées et les inquiétudes mises sans cesse en exercice sur le public. Aussi, M. Aubelle est resté, dans les dernières élections, à un rang fort inférieur au mien, suivant le nombre des suffrages : il n'est arrivé que quatorzième sur seize conseillers municipaux; il n'a même passé que treizième sur quatorze élus de sa propre liste, tandis que les deux premiers candidats de celle à la tête de laquelle je figurais ont passé. Si du reste, par l'effet d'une loi possible sur la nomination des maires, ou par une hypothèse purement imaginaire, son nom était proposé avec le mien au suffrage des habitants de Montreuil, les raisons il est douteux aujourd'hui même qu'il demeurat l'Horace vainqueur.

Veuillez recevoir, monsieur le rédacmunicipal teur, l'assurance de ma considération.

» CH. DE CAQUERAY, » Maire de Montreuil-Bellay. »

L'administration de l'enregistrement consommetion tinue ses razzias sur les factures non tim-

emandé en A Paris seulement, elle n'a pas constaté, stes électo pendant le dernier mois de 1876, moins de r le pesson 16 à 1,700 contraventions donnant lieu à effet mora plus de cent mille francs d'amende.

Avis à ceux qui s'exposent journellement aussi diffi à payer 60 francs pour frauder un droit de

> Encore deux suicides dans le département d'Indre-et-Loire :

fort de ma Lundi dernier, la femme Sophie Veillault, je n'ant à Rossalande, agée de 57 ans, demeuje l'ant à Bossée, arrondissement de Loches, a aulant par été trouvée pendue dans sa maison.

Celle malheureuse était atteinte d'aliénais sensit tion mentale.

pas plante.

Le lendemain 30 janvier, le sieur Francois Vincendeau, âgé de 69 ans, briquetier Chancay, arrondissement de Tours, a été d. Charm lrouvé pendu dans son grenier. C'était un chard die lente et prolongée doux dont une malaparalogie die lente et prolongée a dû troubler la rai-

Ancenis. — Le tribunal de cette ville vient le condamner à cinq ans de prison chacun lans las differs guérisseurs qui, pénétrant lans les étables, badigeonnaient la langue les animaux avec de l'acide sulfurique, en ssurant que c'était un excellent moyen pour s faire profiter. La bête tombait malade, hattra de la faire battre; puis ils achetaient tous ces animaux

à vil prix et les expédiaient comme viande de boucherie sur les marchés de Paris et de

Faits divers.

M. et Mer Legor, de Maladie de Jale, diarrhet

of table therre casem, a Epainement comple Dans une lettre que publie le journal la Nature, le général de Napsouty, le savant ermite du Pic du Midi, dont les observations ont rendu tant de services à la science, raconte, avec infiniment d'esprit et de bonne humeur, les phases émouvantes de l'ouragan du 1er janvier :

« Rassurez les personnes nerveuses et sensibles qui pensent à moi quand souffle le vent. Dites aussi aux personnes qui aiment les émotions sérieuses « que la station est intacte, qu'elle est prête à recevoir en toute saison, cette année même, toutes les visites qu'il plaira à Dieu de m'envoyer. Ajoutez s'il vous plaît que dans toute la soute à charbon, il y a encore 3,000 kilogrammes de coke, 4 stères de bon bois de hêtre pour cuisine, que 250 kilogrammes de lard agrémentent les solives du salon, que 800 litres de vin sont au frais dans la cave, qu'il y a du thé et du café pour six mois, ainsi que des conserves de toute sorte, avec des pommes de terre et du pain biscuité, pour l'usage duquel de bonnes dents sont de toute nécessité. Enfin, dites-leur bien que du 1er novembre au 1er juin, l'hospitalité de la station Plantade n'est ni un mystère ni une chimère l p

Pais, passant aux détails de la tempête,

le général s'exprime ainsi :

« Pour moi, le spectacle le plus saisissant était celui que m'offrait la chaîne, depuis le Viquemal jusqu'au pic de Cambiel. Le vent enlevait des colonnes de poussière de neige souvent à plus de 500 mètres de hauteur, sur lesquels la lumière solaire passait de la façon la plus fantastique. Au col de Sencours, où nous sommes installés, la neige tourbillonnait, ainsi que l'on représente les trombes sur la mer.

» J'en ai vu plusieurs fois sur la côte d'Afrique, principalement sur la rade d'Arzenw, en tout point semblables. Seulement ces trombes marines n'avaient pas une marche rapide; même parfois elles me faisaient l'effet de venir au vent. Etait-ce une illusion? Celles du col me paraissaient marcher avec une vitesse de 25 à 30 kilomètres à l'heure et toujours sous le vent. Une de ces trombes s'est emparée d'un volet en bois de chêne du poids de 50 kilogrammes; il nous servait de table et était chargé d'un tas de mécaphire, grenatile, falgutiles; enfin, des, quantités d'échantillons que nous offrions aux personnes qui font de la minéralogie, avec l'aide du voisin. Ce tas de pierres pouvait bien peser 450 kilogrammes. Eh bien, malgré cette surcharge, ce volet a été enlevé et transporté à 750 mètres de distance et à 85 mètres en contre-haut.

» Le coup de vent du 34 décembre au 1er janvier, de 12 h. 30 m. à 7 h. du matin, a été le plus violent, et pour nous le plus fatigant. Le vent halait constamment du S. E., sauf la dernière heure, où il a sauté brus-

quement au N. plein.

» Pendant ces fourmentes, le ciel était presque toujours de gagé, mais beaucoup de cirrus très-hauts, au zénith, et presque immobiles. Au contraire, les cumulus inférieurs avaient une très-grande vitesse de déplacement.

La semaine dernière, deux jeunes gens venant de célébrer leur mariage à l'état-civil d'une localité voisine de Saint-Amand (Nord), se rendaient à l'église pour y faire consacrer leur union. Pendant les exhortations du vénérable ecclésiastique qui présidait à cette cérémonie, la mariée tomba dans le plus profond sommeil. Le jeune époux s'en étant aperçu au moment où il allait passer à son doigt l'anneau nuptial, fut piqué au vif de cet oubli des convenances.

Par respect pour le saint lieu, il dissimula son mécontentement; mais, à la sortie de l'église, il sauta dans la voiture qui l'avait conduit avec ses témoins, annonçant auprès de sa femme qu'il quittait X..., et la laissait libre d'agir à sa guise.

Rien n'a pu le faire revenir sur sa détermination, et après avoir fait abandon de 2,000 fr. stipulés dans le contrat de mariage, il prenait le train pour Blanc-Misseron et se rendait en Belgique.

BALLAND BU

SUITES FATALES D'UNE PLAISANTERIE.

Dimanche soir, près de la gare du chemin de fer de Lyon-Vaise, à l'hôtel d'Orient, il s'est produit un événement terrible. Un gendarme, nommé Falvoez, pensionnaire de l'hôtel, plaisantait avec un sieur Maurice Baz, dans la cuisine, où le gendarme était entré pour faire achever son dîner et celui de ses camarades.

Baz, qui avait pris le sabre de Falvoez, faisait mine de le transpercer en lui disant: « Un pas de plus et vous êtes mort l' Le gendarme, de son côté, tira son revolver et répondit : « Que feriez-vous contre moi avec votre sabre? vous seriez mort avant de l'avoir levé. » Et, en disant ces mots, il pressait la détente du revolver. Une détonation retentissait aussitôt; le sieur Baz tournait deux fois sur lui-même et tombait raide mort. Falvoez croyait son arme déchargée; mais par malheur une cartouche était restée dans le canon.

Le malheureux gendarme est désespéré, et ce n'est qu'à grand' peine qu'on est parvenu à l'empêcher de se tuer. Il est entouré des sympathies de tous.

Baz n'avait que vingt-sept ans.

MORT D'UN GENDARME ET D'UN BRACONNIER.

Dimanche dernier, les gendarmes Roy et Brugières, de la brigade de Maringues, accompagnés du maréchal-des-logis, étaient en tournée dans le canton de Lezoux.

Arrivés au milieu des bois, ces hommes apercurent à 500 mètres d'eux un chasseur isolé au milieu d'un éclaircie, ce chasseur voyant ou ne semblant pas voir les gendarmes ; toujours est-il que ceux-ci, par prudence et afin de mieux s'assurer de la possession du permis de chasse, se divisent en allant à la rencontre du chasseur; Roy et Brugières marchent de compagnie, le maréchal-des-logis seul de son côté. Arrivés à 15 ou 20 mètres du chasseur, ce dernier ayant seulement aperçu les gendarmes, se précipite sous bois sans attendre une somma-

Les deux gendarmes, Boy et Brugière, se mettent à sa poursuite en prenant chacun un sentier différent. Le chasseur, arrivé à une éclaircie et se sentant serré de trop près, se retourne brusquement, et, s'adressant au gendarme Brugière, qui n'était alors qu'à cinq ou six mètres de lui, lui dit en le mettant en joue:

- Canaille de gendarme, arrête ou tu es

Brugière répond : - Malheureux! que faites-vous!

A peine ces paroles sont-elles prononcées que le malheureux Brugière recoit à bout portant la décharge du braconnier dans le

Sans tomber, quoique grièvement blessé, Brugière fait encore cinq ou six mètres, et. ajustant le meurtrier avec sa carabine qu'il tient de la main droite, étend son adversaire, sans se douter de la sûreté de son coup, puisque lui-même tombe au même instant dans les bras de son camarade Boy, qui n'était éloigné de cet endroit que de 15 à 20 mètres et qui accourait à son se-

Ces faits ont dû se passer avec la rapidité de l'éclair, puisque le maréchal-des-logis, éloigné de 2 à 300 mètres à peu près, calcule que l'intervalle entre les deux coups de feu a été de six à huit secondes.

La librairie Lorenz vient de publier un catalogue des journaux paraissant à Paris, qui nous apprend que 836 feuilles quotidiennes hebdomadaires, etc., se publient à Paris, dont 49 journaux religieux, 66 de jurisprudence, 85 d'économie politique et de commerce, 20 de géographie et d'histoire, 74 de lecture récréative, 20 d'instruction, 52 de littérature, philologie et bibliographie, 15 de beaux-arts, 3 de photographie, 9 d'architecture, 4 d'archéologie, 8 de musique et 7 de théâtre, 68 de modes (dont 3 de coiffures), 77 de technologie (industries diverses), 74 de médecine et pharmacie, 43 de sciences, 22 d'art militaire et marine, 34 de sciences agricoles, 16 de sciences hippiques et 17 divers.

Le nombre des journaux politiques quotidiens est de 51; celui des revues politiques de 44.

Ainsi, pour faire une revue consciencieuse de la presse périodique, il faut lire

cinquante et un journaux par jour, et par inter valles des revues, sans compter les feuilles de province et la presse étrangère !...

Dernieres Nouvelles.

Vienne, 31 janvier.

Les nouvelles prises aux meilleures sources laissent entendre que si le prince Milan de Serbie signe la paix avec la Turquie, la Russie regardera le territoire serbe comme territoire turc et que le cas échéant elle fera occuper par ses troupes la vallée du Timok

Semlin, 34 janvier.

De nouveaux soulèvements se sont produits en Bosnie et en Herzégovine.

Des munitions et des armes provenant de Belgrade sont attendues avec impatience pour permettre à de nouvelles bandes d'insurgés de prendre la campagne.

Vienne, 1er février.

L'accord est complet entre Aleco-Pacha et M. Zulics, l'agent serbe.

Les tronpes turques quitteront le territoire serbe dix jours après l'acceptation par la Skupichina des conditions de paix qui sont les suivantes:

4 Intégrité du territoire serbe;

2º Le prince Milan ne se rendra à Constantinople que quand les circonstances le lui

3º La forteresse du petit Zwornik sera démantelée du côlé turc, comme garantie de l'avenir.

Pour les articles non signés : P. Goder.

Chronique Financière.

Bourse du 1er février 1877.

La place de Londres ne partage pas l'optimisme de la nôtre ; le Consolides sont arrivés en baisse de 1/4: le marché a présenté la plus grande agitation, il était facile de prévoir que la liquidation serait laborieuse, après les exagérations de hausse com-mises dans ces derniers jours. L'élévation du prix de nos rentes en a éloigné l'épargne; les cours au comptant ont été constamment inférieurs à ceux à terme, quoique l'on cotât un déport de 0.03 à 0.05 sur le 5 0/0 et que le report se traitât du pair à 0.03 sur le 3 0/0. Nos rentes ont subi les plus violentes fluctuations, sans avoir pu se relever un seul instant aux cours surélevés d'hier. Le 3 0/0, soutenu à l'aide des éventualités de conversion, n'a perdu que 0.30 à 73.30, le 5 0/0 a fini à 106.60, en baisse de 0.40, déduction faite du coupon de 1.25 détaché en entrant en bourse. Le 5 0/0 italien a été plus agité encore que nos renles, il perd 0.60 sur hier. Quant au Mobilier espagnol, il a subi de véritables cascades; il s'est éleve de 587.50 à 620 pour retomber en clôture à 605. Le 5 0/0 ture, poussé hier à 13.55, s'est affaissé à 12.80. Les obligations égyptiennes délaissées par l'épargne sont lourdes. Cours faibles sur les obligations de chemins de fer secondaires.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND - THÉATRE D'ANGERS, SOUS LA TION DE M. EM. CHAVANNES

LUNDI 5 fevrier 1877,

Première représentation de

Opéra-comique en 3 actes, Paroles de MM. E. Leterrier et Albert Vanloo, musique de CH. LECOCO.

1er acte: UN MARIAGE SECRET.

2º acte : LES NOUVEAUX DIGNITAIRES. 3° acte: UNE PETITE COMPENSATION.

DISTRIBUTION: Le Podesta Rodolpho, MM. Martin. San Carlo, Laidet. — Raphaël de Montesiasco,

Moreau. — Casteldémoli, G. Simon. — Beppo, Leroy. — Un muet, Chauvier. — Graziella, Mues Rita Lelong. — Lucrezia, Angé. — Théobaldo, Vauthier. — Béatrix, E. Simon. — Une inconnue, E. Leroy. — Un inconnu, M. Eugène.

Costumes nouveaux faits exprès pour l'ouvrage. 60 personnes paraîtront dans cette pièce.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4 S'adresser, pour la location, chez Mme THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des carles à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Sommaire des gravures que l'Univers illustré a publié dans son numéro de la semaine dernière : Une des principales scènes de Dora, la comédie de M. Sardou, qui vient d'obtenir au Vaudeville un si éclatant succès; Deux Dessins inédits d'Henry Moncier ; les Bachi-bozouks condamnés pour leur participation aux massacres de Bulgarie (deux gravures); Le Comte de Bourgoing, ambassadeur de France à Constantinople; Train d'ambulance attaqué par des loups dans une forêt de la Serbie; Bå-

timents de pêche surpris par l'ouragan sur la côte du Morbihan; Souvenirs de Madère (six gravures); Le Tiroir aux secrets, charmante page d'art; l'Enterrement d'un enfant à Madrid. - Rébus, ProRefusez les contrefaçons N'acceptez que uos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les éliquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans méde-sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus poissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, neris, chairs et os; elle rétablit l'appent, bonne digestion et sommeil rafraichissant dombattant depuis trente ans avec. un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, fla-tuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissements, bour-donnement dans les oreilles, activé, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées. et vomissements oprès repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux; oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, melancolie, nervosite, épuisement, deperissement rhumatisme, goutte, fièvre, grippe,

rhume, catarrhe, laryngite, echauffement, hys terie, nevralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur flèvreuse en se levant, ou après certains plats compromettants oignons, ail, etc., ou boissons atcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, retention les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement preferable au lait, à la pauade et à la nouvrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermit les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflees. Quatre fois plus notritire que la viande, sans échausser, elle économise encore fois son prix en médecine. - 88 000 cures, y compris celles de Madame la Dochesse de Castlestuari , le duc de Plaskow, Madame fa marquise de Bréhau , lord Stuart de Decies , pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure Nº 65,314

Vervant, le 28 mars 1866. Monsieur. - Dieu soit beni! votre Revalescière m'a sauve la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruine par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la sante.

A BRUNELIERE, curé.

Cure Nº 79,721.

M Cauvet-Pizzala, passage Pommeraye, 5, 7, 9, à Nantes, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements.

Cure Nº 78,364.

M. et M- Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure Nº 68,471

M. l'abbe Pierre Castelli, d'Epuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; ta Revalescière l'a rajeuni. Le preche, je confesse, je visite les malades , je fais des voyages assez longs à pied, et je me seus l'esprit lucide et la mémoire fraiche.

Quatre lois plus nourrissante que la viande, elle écono i ise encore 50 fois son prix en mede. cines. En taies: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr., 12 kil., 60 fr. Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fievreuse en se levant où après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boiles de 4, 7 et 60 francs - La Revalesciere chocolatée rend l'appétit, bonne digestion el sommeil rafraîchissant aux plus enervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse.—Envoi contre bon de poste, les boîtes de 39 et 60 fr. poste, les boûles de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout

irritant, il est plus agréable, plus digente et tif, saus échauffer. Il reste liquide dans la tif, saus exparfaite pureté. — Toutet nif, sans con parfaite purcie. — Tout choos la préuve de sa parfaite purcie. — Tout choos préuve de salsifié d'amidon ou fécule de la constant de la constan s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécule in S'epaissit à Saumur, chez M. Common, luc Dépôt à Saumur, chez M. Common, luc Jean; M. Gondrand, luc d'Orléans; M. R. Jean: Mar GONDRARD, TEXIER; M. NORMANDINE BROSCOCCESSEUF de M. TEXIER; M. NORMANDINE BROSCOCCESSEUF DE Jean; M. J. Russon, quai de Limoges, it chez les bons pharmaciens et épiciers BARRY et Co., 26, place Vendôme, et 8, rue glione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIEIR

Service d'hiver, 15 janvier 180

e(ng)140	Manual Parlaitens
Départs de Saumur :	Arrivées à Polite
6 h. 20 m. matin.	
$\frac{11}{7} - \frac{1}{40} - \frac{1}{9} = \frac{1}{1}$	
7, - 40 TO 1 6 DOMA	11 — 49 — soin.
Départs de Poitiers	Arringerato
5 h. 50 m. matin.	
10 + 45 + 0- 191	3 — 10 — sor.
$5-35-\mathrm{soir}$.	11 - 23 - 501

Cha

de l'

rage

s'est

Sain

Le

parte

malgi

naux,

heure

Avign

cer qu

comp

viser

enten

Grévy

Un

qui ne

depuis

nemen

·la Fra

sordre

tions l

Nou

l'entre

de l'in

ment d

ture co

sont el

M. Bor

serait

ancien

Haute.

M. Wi

Lec

par M

le secr

place.

La (

produi

nées de

de ref

mine e

nouvel l'Allen

Tous ces trains sont omnibus:

P. GODET, propriétaire-gérant

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernie cours		Hausse	Baisse.	Valeurs an comptant.	Dernier cours.	Hausso	Baiss
3 % jouissance décembre. 1/2 % jouiss septembre. 5 % jouiss novembre. Dép. de la Seine, emprunt 1857 Willede Paris, oblig, 1855-1860 — 1865, 4 % — 1869, 3 % — 1871, 3 % — 1874, 3 % — 1875, 4 % Banque de France, j. juillet. Comptoir d'escompte, j. août. Grédit Fricle; 300 f. p. j. juillet. Crédit Foncier, colénial, 350 fr. Crédit Foncier, colénial, 350 fr.	51.9 50 390 50 374 • 496 25 3515 • 697 50	50 50 50 50 50 50 50 50	35 35 35 30 30 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 185 fr. p. j. nov. Crédit Mobilier Crédit foncier d'Autiche Charentes, 400 fr. p. j. août. Est., jouissance nov. Paris-Lyon-Méditerr , j. nov. Midi , jouissance juillet. Nord, jouissance juillet. Nord, jouissance juillet. Orléans, jouissance octobre. Ouest, jouissance Juillet, 65. Vendée, 250 fr. p. jouiss, juill. Compagnie parisienne du Gaz. Société Immobilière, j. janv. C. gén. Transatiantique, j. juill.	718 163 490 360 635 1040 780 1375 1097 700	75 5.0	5 5 7 50 3 50		Canal de Suez, jouiss. janv. 79. Crédit Mobilier esp., j. juillet. Société autrichienne. j. janv. OBLIGATIONS. Orléans. Paris-Lyon-Méditerranée. Est. Nord. Ouest. Midi. Deux-Charentes. Vendée. Canal de Suex.	07.5 010 485 485 485 485 485 485 485 485 485 485	7 50 2 6 1013 1 7 100 2 8 1013 1 7 100 2 8 1013 1 7 10 2 8 1013 2	

CHEMIN DE FER D'ORLEANS GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 25 décembre DEPARTS DE SAUNUR VERS ANGERS heures 8 minutes du matin, express-poil (s'arrête à Anj omnibus-min soir. express, (s'arrete à Alle BEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin, direct-min

omnibu. 40 express. soir. 1144 omaibur-mu 28 Letrain d'Angers, quis'arrête à Saumur, arriveish

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE JOLIE PETITE MAISON NEUVE

Située à Saumur, rue projetée de la rue de Bordeaux dans les prés, au couchant, occupée par Mª de Lo-ménie et joignant M. Vinsonneau père, M. Savatier et les prés de M. Archambault.

S'adresser à M. Vinsonneau fils. négociant, rue d'Orléans, lou à Ma CEOUARD, notaire. (74)

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'ANIABLE,

EN PLEIN RAPPORT

Avec arbres fruitiers, rangées de vigne, puits et bassin .

Contenant 33 ares, situé au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert. S'adresser à M. et Mme Eugène HARRAULT-DUTRIUTHE, au Gros-Caillou , ou a Me CLOUARD

Etude de Mº CLOUARD, notaire a Saumur.

A LOUER

De suite, en totalité ou par parties,

GRANDE MAISON Située à Saumur, rue d'Orléans, nº 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquelés.

S'adresser à M. CHEVALIER, proprietaire à Saumur, rue d'Alsace, ou (190) à M. CLOUARD, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

DEUX APPARTEMENTS AU SECOND,

Rue Royale, 1, et place du Roi-Rene. S'adresser à M. BARBIN MORICET.

FOURS A CHAUX DE VERN

Adjudication le \$4 février, a midi.

Etude de M. Loriol de Barny, notaire à Angèrs.

Massif de TROIS FOURS pouvant produire mille hectolitres par jour. -Calcaire inépuisable. - Matériel complet, marchant à la vapeur. — 9 heclares de superficie.

Mise à prix : 100,000 fr.

L'acquéreur pourra réclamer une ferme de 26 hectares, joignant les

LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE BELLE MAISON

Située rue de Poitiers, nº 35, Avec sortie sur le Champ de Foire.

S'adresser à M. Piron, commissaire-priseur, rue de la Comedie, à Saumur.

> PRESENTEMENT.

APPARTEMENTS A la pension Saint-Joseph,

Rez de-chaussée et premier étage. On prend des pensionnaires, si on

S'adresser à la Supérieure de l'Or-

BOUTEILLES NEUVES

AVENDRE 20 francs le cent.

S'adresser aux caves de M. Acken-

MAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

A VENDRE

UN CHEVAL, do sept ans, bai, allant bien à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

En totalité ou par parties, VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DES VINS

Situées à Saumur, rue des Basses-

S'adresser à M. Pasquien, pliar-acten. (268) macien.

Colonie agricole de Saint-Hilaire.

ADJUDICATION

DIVERSES FOURNITURES

Le 24 février 1877, à une heure du soir, il sera procédé, à la Prélecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet eu de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1852, à l'adjudication de fournitures pour l'année 1877.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges à la Colonie de Saint-Hilaire.

ON DEMANDE UN GARÇON D'OF-FICE au grand Café de l'Union.

DENTISTE

Rue de l'Hôtel - de - Ville, 17. à Saumur

DRETHIS FRERES DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN,

Concessionnaires du

GUANO



GUANO DISSOUS DU PEROU



DÉPOTS EN FRANCE DEPOTS EN FRANCE
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Cle.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYE et Cle.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et Cle.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landemeau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle; d'ORBIGNY, FAUSTIN ils
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G.BOYE et Cle.
Melun, chez M. LE BARRE:
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris; chez MM. A. MOSNERON-DUPIN
Et-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER 18. Rue Beaurepaire, à Saumury Bonne de

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 frair

sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non will

DÉCICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN Tonique et Hygiénique érieur à tous Bitters connus 1^{re} medailles à toutes les Expositions OR à PARIS, PROGRES à VIENNE DANS TOUS des CAPTÉS Estrepoi grard p' la France et l'Export^e



BIBERON POMPE MONCHOVAL Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garant). Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redesca

et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort. Fabrique à Laon (Aisne).

Bépôt général à Paris, rue de Jouy, 7, Pharmacie Centrale de Frances et ne pas conformation de la passion de la p

Se trouve à Saumur, chez M. Normandine, pharmacien, ainsi que utes les honnes abandants. toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons.

VELOUTINE

PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est acherente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fratcheur naturelle. Ch. FAY, Inventeur 11... 9, rat de la Pel



PLUS DE CHEVAUX COURONNES Guerison radicale et reapparition du

même couleur par le Topique portugais ROUXEL; le flacon d'essai 2 fr.

destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur le animaux. Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie de la vermine sur les personnes comme sur le chiens (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour guérir les engelures en deux heures.

DEPOT A SAUMUR DE LE GRANDE pour guérir les engelures en deux heures. DEPOT A SAUMUR : Pharmacie PERDRIAU.

Saumur, imprimerle de P. GODET